



REALISATION D'UNE LIGNE DE BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE (BHNS)
ENTRE LA STATION DE METRO BOUGAINVILLE ET SAINT ANTOINE
(VALLON DES TUVES) A MARSEILLE
15^{ème} et 16^{ème} ARRONDISSEMENTS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique portant sur la réalisation d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre la station de métro Bougainville et Saint Antoine (Vallon des Tuves) à Marseille (15^{ème} et 16^{ème} arrondissements)

Le président de la Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole a ordonné, par arrêté n°11/330/CC du 02 Novembre 2011, l'ouverture d'une enquête publique au titre du Code de l'Environnement, portant sur la réalisation d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre la station de métro Bougainville et Saint Antoine (Vallon des Tuves) à Marseille (15^{ème} et 16^{ème} arrondissements).

A cet effet, M. Marcel Jean NANCEY, Ingénieur territorial – retraité, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Marseille.

L'enquête se déroulera en mairie du 8^{ème} secteur – 246, rue de Lyon – 13015 Marseille, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h45, du

Lundi 21 novembre au mercredi 21 décembre 2011 inclus

Monsieur le Commissaire Enquêteur recevra personnellement les personnes qui souhaiteraient lui présenter leurs observations, en mairie du 8^{ème} secteur – 246, rue de Lyon – 13015 Marseille :

- le lundi 21/11/2011 de 9h00 à 12h00 ;
- le mardi 06/12/2011 de 13h30 à 17h00 ;
- le vendredi 09/12/2011 de 9h00 à 12h00 ;
- le jeudi 15/12/2011 de 9h00 à 12h00 ;
- le mercredi 21/12/2011 de 13h30 à 17h00.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie du 8^{ème} secteur – 246, rue de Lyon – 13015 Marseille. Elles peuvent également être adressées par écrit à :

M. Marcel Jean NANCEY – Commissaire Enquêteur
(Réalisation d'une ligne de BHNS Bougainville / Saint Antoine
à Marseille, 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements)
Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
Direction des Infrastructures – Les Docks Atrium 10.5 – BP 48014
13567 Marseille Cedex 02

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront transmis au Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole dans un délai d'un mois à l'expiration du délai d'enquête et seront tenus à disposition du public, pendant un an, à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – Direction des Infrastructures, les Docks – Atrium 10.5 – 3^{ème} étage – 10, place de la Joliette – 13002 Marseille.